



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 7 janvier 2019, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
Est absent : M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

La secrétaire-trésorière adjointe par intérim, Mme Marie-Claude Pouliot, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	5621
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5621
3	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL	5622
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018	5622
3.2	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018.....	5623
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5623
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois	5623
4.2	Adoption de règlement : Règlement 464-2018 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2019 ».....	5624



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.3	Renouvellement de contrat : Police d'assurance	5624
4.4	Nomination : Mairesse suppléante	5625
5	SÉCURITÉ PUBLIQUE	5626
5.1	Acceptation d'une proposition : Transfert des téléavertisseurs vers l'application mobile Info Page Alertes (IPA)	5626
5.2	Acceptation d'une proposition : Service d'alerte à la population (Télmatik).....	5626
6	TRANSPORT	5627
6.1	Approbation des dépenses : Programme d'aide à la voirie locale	5627
7	HYGIÈNE DU MILIEU	5628
7.1	Renouvellement de contrat : Assistance technique ouvrages eau potable et eaux usées (Nodribeau)	5628
8	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	5628
9	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	5628
10	LOISIRS ET CULTURE	5628
10.1	Heures de glace – Aréna Trane (facturé par la MRC).....	5628
11	CORRESPONDANCE	5629
12	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	5629
13	DIVERS	5629
14	PÉRIODE DE QUESTIONS	5629
15	LEVÉE DE LA SÉANCE	5629

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018

2019-01-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 3 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 tel que rédigé.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-01-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018

2019-01-03-02

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 12 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

3. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 tel que rédigé.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-01-03-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2019-01-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

CONSIDÉRANT que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 106 691 \$ pour le mois de décembre 2018.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-01-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.2 Adoption de règlement : Règlement 464-2018 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2019 »

2019-01-04-02

CONSIDÉRANT que la Municipalité est notamment régie par les dispositions du Code Municipal, de la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit décréter des taux de taxe suffisants pour rencontrer les dépenses adoptées au budget 2019 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit décréter des tarifs de compensation suffisants pour rencontrer les dépenses adoptées au budget 2019 pour les services offerts ;

CONSIDÉRANT que le Conseil peut décréter des tarifs relatifs à l'utilisation de certains biens et à la fourniture de certains services offerts par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le Conseil peut décréter des tarifs relatifs à certains frais administratifs ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 3 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance de ce Conseil tenue le 3 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

CONSIDÉRANT que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant.

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 464-2018 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2019 » comme s'il était tout au long récité.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-01-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Renouvellement de contrat : Police d'assurance

2019-01-04-03



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la facture pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 transmis par groupe Ultima ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le renouvellement de la police pour les assurances générales de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, avec la Mutuelle des municipalités du Québec et autorise le paiement de la facture représentant une somme 38 307 \$, plus les taxes applicables.
2. Autoriser le renouvellement de la police accident pompiers de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, auprès de Lloyd's et autorise le paiement de la facture représentant une somme 436 \$, plus les taxes applicables.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-01-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Nomination : Mairesse suppléante

2019-01-04-04

CONSIDÉRANT que l'article 116 du Code municipal du Québec permet de « nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés » ;

CONSIDÉRANT que l'article 203 du Code municipal du Québec prévoit que « tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier » ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin de pallier une éventuelle absence ou incapacité du maire ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire nommer une mairesse suppléante jusqu'en novembre 2021 ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Nommer Mme la conseillère, Caroline Turgeon, à titre de mairesse suppléante pour remplacer le maire et exercer les pouvoirs et devoirs de celui-ci en son absence.
2. Autoriser Madame Caroline Turgeon à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, conjointement avec le



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

secrétaire-trésorier, tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité en cas d'absence ou d'incapacité de la mairesse ou de vacance dans la charge du maire.

3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-01-04-04
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Acceptation d'une proposition : Transfert des téléavertisseurs vers l'application mobile Info Page Alertes (IPA)

2019-01-05-01

CONSIDÉRANT la recommandation du chef pompier d'accepter la proposition de transférer les téléavertisseurs vers l'application mobile Info Page Alertes (IPA) ;

CONSIDÉRANT que la protection (prévention, plans d'intervention et inspection des risques élevés et très élevés) et le combat des incendies par la municipalité de Saint-Pierre s'effectuent sur tout son territoire et celui de tout le territoire de la municipalité de Sainte-Pétronille ;

CONSIDÉRANT que la facturation sera faite au minimum pour 16 utilisateurs ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Accepter la proposition de modification de contrat « Transfert des téléavertisseurs vers l'application mobile IPA » daté du 3 décembre 2018.
2. Transmettre la présente résolution au chef pompier ainsi qu'à Info Page Inc.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-01-05-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Acceptation d'une proposition : Service d'alerte à la population (Télmatic)

2019-01-05-02

CONSIDÉRANT que la Municipalité est soucieuse d'offrir une communication de qualité et efficace à ses citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter son plan d'urgence, la municipalité doit se doter d'un mécanisme pour joindre rapidement ses citoyens ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposé par Telmatik présenté à la MRC de l'Île-d'Orléans (ci-après « la MRC ») ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le partage des coûts sera effectué par la MRC en fonction de la population de chacune des municipalités ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter la proposition de Telmatik daté du 16 novembre 2018.
2. Accepter que la dépense soit assumée par la MRC et qu'un partage des coûts soit effectué pour chacune des municipalités participantes au prorata de la population.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-01-05-02
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6 TRANSPORT

6.1 Approbation des dépenses : Programme d'aide à la voirie locale

2019-01-06-01

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans approuve les dépenses ci-dessous détaillées relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec :

Numéro de dossier	Montant
00026973-1	10 000 \$

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-01-06-01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Renouvellement de contrat : Assistance technique ouvrages eau potable et eaux usées (Nordikeau)

2019-01-07-01

CONSIDÉRANT les exigences relatives à la modification du règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de service 20042 « Offre de services professionnels – Assistance technique pour les ouvrages d'eau potable et eaux usées » préparé par Nordikeau daté du 27 novembre 2018 ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Accepter l'offre de service 20042 préparé par Nordikeau pour obtenir une assistance technique pour les ouvrages d'eau potable et d'eaux usées pour un montant de 11 279,15\$ avant taxes.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2019-01-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10 LOISIRS ET CULTURE

10.1 Heures de glace – Aréna Trane (facturé par la MRC)

2019-01-10-01

CONSIDÉRANT la facture pour les heures de glace à l'aréna Trane en provenance de la MRC ;

CONSIDÉRANT l'inscription de plusieurs jeunes de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans au Hockey mineur Côte-de-Beaupré / Île-D'Orléans (CBIO) ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Verser un montant de 2 550 \$ pour les heures de glaces occupé par les joueurs de hockey de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans à la MRC de l'Île d'Orléans.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2019-01-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 CORRESPONDANCE

2019-01-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de novembre 2018 est déposée.

Document déposé : 2019-01-11-00

12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2019-01-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13 DIVERS

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 23, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 21 h 10. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-01-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 21 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été




**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


Mme Marie-Claude Pouliot
Secrétaire-trésorière adjointe par intérim

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.